



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

déclarations

Question écrite n° 5734

Texte de la question

M. Jacques Le Nay attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur la problématique des déclarations en ligne. De plus en plus de nos concitoyens font leurs déclarations de revenus sur Internet, évitant ainsi l'obligation de fournir les justificatifs au format papier. Mais ils doivent malgré tout le faire à la première demande de l'administration. Dans le cadre de la modernisation de l'État et de la simplification administrative déjà engagée par l'administration, ne pourrait-on pas envisager que les organismes initiateurs de reçus fiscaux fournissent à leurs contribuables leurs reçus dans un format électronique. Cela leur permettrait de les transmettre sous cette forme à l'administration. Il lui demande de bien vouloir lui préciser sa position sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5734

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5893

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)